

Contacts

ADEME, Energivie et Espaces Info Energie	14
PIG Rénov'Habitat 67	15
ADIL du Bas-Rhin	17
CAUE	18
Collectivités du Pays Bruche Mossig Piémont	19

ADEME, Energivie et Espaces info énergie

Depuis 1998, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et la Région Alsace œuvrent de concert pour en développer l'utilisation et inciter les Alsaciens à économiser l'énergie et recourir aux énergies renouvelables.

Le Programme énergivie a permis de mettre en place un réseau de 8 chaque Espaces Info-Energie (EIE) en Alsace où des spécialistes vous informent et vous conseillent sur toutes les questions relatives à l'efficacité énergétique et au changement climatique : quels sont les gestes simples à effectuer ? Quel type d'équipement choisir ? Quelles sont les aides financières accordées ? etc.

L'ADEME et Energivie éditent de nombreuses plaquettes et guides d'information à destination des particuliers en matière de gestion de l'énergie. Elle contribue aussi par des aides financières sous forme de subventions.

Coordonnées et contact :

Espaces info Energie	
1 numéro vert : 0 800 60 60 44	
<i>(du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14 à 18h)</i>	
Site internet des EIE d'Alsace : http://www.infoenergie.org/accueil-alsace.html	
ADEME 8 rue Adolphe Seyboth 67000 STRASBOURG Téléphone : 03 88 15 46 46 Fax : 03 88 15 46 47 Courriel : ademe.alsace@ademe.fr	Sites internet ADEME : http://www.ademe.fr/alsace Site pour les particuliers: http://ecocitoyens.ademe.fr/ Energivie : www.energivie.fr

PIG Rénov'Habitat 67

Le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé de lancer un programme ambitieux de réhabilitation de logements du parc privé, baptisé Rénov'Habitat 67, et dont l'objectif est **d'accompagner financièrement et techniquement les propriétaires qui engagent des travaux de rénovation thermique de leur logement de plus de 15 ans.**

Les travaux visés par Rénov'Habitat 67 sont plus particulièrement les travaux rapides à réaliser et qui permettent de baisser spectaculairement la facture de chauffage, surtout si le logement est un bien mal isolé construit avant 1975 : isolation des combles, remplacement d'une chaudière ancienne, isolation des murs... L'amortissement de ces travaux se fait en général en 5 ans, voire moins pour les travaux les plus rentables.

Quelles conditions ?

- propriétaires qui occupent leur logement comme habitation principale pendant au moins 6 ans après la fin des travaux
- Possibilité d'avance de fonds pour réaliser les travaux
- Travaux pris en charge par des professionnels du bâtiment, pour un montant supérieur à 1 500 €. Ces travaux ne doivent pas avoir commencé à la date de dépôt du dossier de subvention et doivent débiter dans l'année qui suit la demande de subvention.

Les permanences sont assurées par les bureaux d'études **sans** prise de rendez-vous préalable par les propriétaires.

Sur le territoire du Pays Bruche Mossig Piémont, plusieurs permanences sont assurées (voir page suivante).

Territoire de la Maison du Conseil Général de Molsheim :

Contacteur : **ARIM Alsace, Mme Rung** : crung@domial.fr ou **03.88.10.25.64** ou vous présenter à la permanence sans rendez-vous :

Communauté de communes de la Porte du Vignoble	1er vendredi de 14h à 15h30 mois impair en mairie de Marlenheim
Communauté de communes des Coteaux de la Mossig:	1er jeudi mois impair 16h à 17h30 en mairie de Wasselonne
Communauté de communes de Molsheim-Mutzig:	2ème mercredi mois pair de 16h à 17h30 à la Communauté de communes à Molsheim
Communauté de communes de Rosheim	3ème mercredi mois pair de 16h à 17h30 à la Communauté de communes à Rosheim

Cliquez ici : <http://www.bas-rhin.fr/developper-le-territoire/habiter-dans-le-67/aides-et-informations-pour-les-particuliers-renover-son-logement>

Territoire de la Maison du Conseil Général de Sélestat

Contacteur : **Urbam Conseil M. Valence** : opah@urbam.fr ou **03.29.64.45.19** ou vous présenter à la permanence sans rendez-vous.

Permanences à la communauté de communes : téléphonez à Urbam ou cliquez ici : <http://www.bas-rhin.fr/developper-le-territoire/habiter-dans-le-67/aides-et-informations-pour-les-particuliers-renover-son-logement>

ADIL du Bas-Rhin

Mission :

Les ADIL (Agences départementales pour l'information sur le logement) sont des centres d'information sur l'habitat. Elles forment un réseau agréé par le ministère chargé du logement. Elles mettent à la disposition du public un **service d'information gratuit**, complet et compétent sur tout ce qui touche au logement : elles peuvent vous apporter un **conseil juridique, financier ou fiscal**, vous orienter vers les organismes appropriés...

L'ADIL peut notamment vous informer sur :

- Plan de financement : subventions, prêts et avantages fiscaux
- Aide juridique
- Réglementation sur la qualité de l'habitat et entre autre maîtrise de l'énergie

Coordonnées et contact :

5, rue Hannong
67000 STRASBOURG cedex
Téléphone : 03 88 21 07 06
Courriel : adil.67@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.adil67.org>

Heures d'ouverture au siège et sur le territoire du Pays Bruche Mossig Piémont :

STRASBOURG	lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 Consultations sur rendez-vous et par téléphone, sauf le mercredi matin
MOLSHEIM - Permanence en mairie	les 1er et 3ème lundis du mois de 9h00 à 12h00
SCHIRMECK - Permanence en mairie	le 1er mercredi du mois de 9h30 à 12h00

CAUE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin (CAUE 67) a pour mission de donner **des conseils gratuits pour les particuliers qui envisagent de construire ou rénover leurs logements**, des études et conseils aux collectivités locales et aux élus pour tous projets d'équipements et d'aménagements publics.

Il est également un lieu d'expositions, de conférences et de documentation pour la promotion et l'amélioration de notre cadre de vie.

Coordonnées et contact :

5, rue Hannong
67000 STRASBOURG

Téléphone : 03 88 15 02 30
Fax : 03 88 21 02 75

Courriel : info@caue67.com
Site internet : www.caue67.com

Interventions dans toutes les communes du Bas-Rhin sur rendez-vous.
Texte de présentation du CAUE

Site internet : <http://www.caue67.com>

Heures d'ouverture :

STRASBOURG	Heures de réception , du lundi au vendredi : 8h15 – 12h00 et 14h00 – 18h00 Heures d'ouverture du centre de documentation : lundi, mardi jeudi : 8h30 à 12h et 14h à 18h vendredi : 8h30 à 12 h Fermé le mercredi
-------------------	--

Collectivités du Pays Bruche Mossig Piémont

Contactez votre commune et votre communauté de communes pour savoir si des aides aux particuliers sont possibles.

A ce jour (30/09/2010), les collectivités suivantes ont un programme d'aides :

Communauté de communes de la Haute Bruche

Une permanence est assurée les **mercredis matin de 10 à 12 h** (1er étage) par le Bureau d'Etudes ARIM Alsace - DOMIAL, (Madame Caroline RUNG).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, par téléphone au **03.88.97.86.20** ou par mail. **contact@hautebruche.com** ou l'ARIM Alsace-DOMIAL au **03.88.10.25.25** ou par mail : **crung@domial.fr**

<http://www.hautebruche.com/>

Communauté de communes du Pays de Ste-Odile

Aide complémentaire fixée à 10% du montant des travaux subventionnables en faveur des propriétaires privés s'engageant dans le dispositif Rénov'Habitat.

Grâce à cette participation de la Communauté de Commune, les aides de l'A.N.A.H. et du Conseil Général seront elles-mêmes majorées de 5%.

Pour plus d'informations ou demande de dossier, contactez dès maintenant Urbam CONSEIL :

Tél. : **03.29.64.45.19** – **opah@urbam.fr**

5, rue du Thiers – BP 450 / 88 011 EPINAL CEDEX

Monsieur Frédéric VALENCE